



# Fédération Française d'Équitation

SERVANE CANDAT

a obtenu le

**GALOP 7 de CAVALIER**

décerné par

**JEAN BERNARD DREYFUS**

le 8 février 2013

présenté par

**EPERON DE MATHAY**

CHEMIN D HIRMONT  
25700 MATHAY

Président de la FFE



MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

ACADEMIE DE NANTES

---

**DIPLOME DE LICENCE**

- VU le Code de l'Education et notamment ses articles L. 613-1 et L. 613-7  
VU l'arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence  
VU le procès-verbal du jury désigné par arrêté rectoral du 7 Février 2005, conformément aux dispositions susvisées du Code de l'Education.

Il est décerné à **Mlle CANDAT SERVANE**

Né(e) le **16/01/1982 à STE ADRESSE (76)**

**LA LICENCE DE SCIENCES HUMAINES, SOCIALES ET GESTION  
MENTION SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES  
PHYSIQUES ET SPORTIVES**

à la 2ème session 2005

A Nantes, le 16/06/2006

Signature du titulaire :

Le Recteur de l'Académie de Nantes  
Chancelier des Universités

Bernard DUBREUIL



05/102597-01



DELEGATION DEPARTEMENTALE DU  
MAINE-ET-LOIRE  
Agréé sous le N° 49.001.93.2.

# ATTESTATION DE FORMATION AUX PREMIERS SECOURS

délivrée en application des articles 1 et 3 du décret n° 91-834 du 30 août 1991 modifié

Nota : cette attestation, délivrée sous la responsabilité du signataire, sanctionne l'acquisition des gestes de premier secours. Elle est reconnue par les services de l'État.

Je soussigné, Pr. Marc GENTILINI Président de la Croix-Rouge Française atteste que

M, Mme, Mlle CANDAT SERVANE

né(é) le 16 janvier 1982 à SIADRESSE

a suivi :

**UNE SESSION DE FORMATION AUX PREMIERS SECOURS**

qui s'est déroulée à ANGERS

du 10 octobre 2001 au 26 octobre 2001

en foi de quoi, lui délivre la présente attestation

Fait à Paris le 08 juillet 2002 A.F.P.S. n° 5948

Le Formateur responsable  
de la session de formation



Le Président de  
la Croix-Rouge Française

## BREVET EUROPEEN DES PREMIERS SECOURS EUROPEAN FIRST AID CERTIFICATE

Délivré en application de la décision des Directeurs Généraux des sociétés européennes  
de Croix-Rouge / Croissant Rouge

Nom CANDAT Prénom SERVANE

Date 26 octobre 2001 Lieu ANGERS

Délivré par la Croix-Rouge Française

Fait à Paris le 08 juillet 2002

Le Président de la  
Croix-Rouge Française

In accordance with European  
Red Cross and Red Crescent  
standards on FIRST AID



**CROIX-ROUGE FRANÇAISE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région BRETAGNE

# BREVET PROFESSIONNEL

*Vu le procès verbal de l'examen du Brevet Professionnel établi le 28 septembre 2010  
par le Président du jury,*

*le Diplôme du Brevet Professionnel*

**OPTION : Responsable d'exploitation agricole**

*est délivré à Mlle CANDAT Servane, Honorine,  
née le 16 janvier 1982,  
à SAINTE ADRESSE (SEINE MARITIME),*

*et enregistré sous le numéro 10/E/V11101/0164-1*

Pour expédition conforme :  
Le Chef du Service Régional  
de la Formation et du Développement

Jacques GALLON

Signature du Titulaire

Fait à RENNES, le 20 octobre 2010

Pour le Ministre et par délégation  
Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt  
de la région BRETAGNE,

signé : Louis BIANNIC





# Fédération Française d'Équitation

Vu le procès verbal du jury réuni le 11/07/2013

à MATHAY (25)

décerne le titre

## ACCOMPAGNATEUR DE TOURISME EQUESTRE

Titre à finalité professionnelle de niveau IV enregistré par Arrêté publié au Journal Officiel du 21 novembre 2009 - Codes NSF 334 et 335

à CANDAT SERVANE

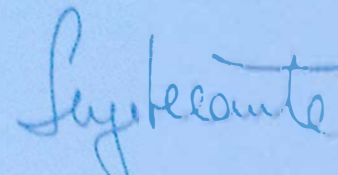
né(e) le 16/01/1982

à STADRESSE (76)

Numéro 2013 / 1554

délivré le 15/07/2013 à LAMOTTE BEUVIRON

Le Titulaire  
51386968



Président de la FFE

